

# Compte rendu de la séance du 02 avril 2015

Secrétaire(s) de la séance:

Stéphane ARTIGUES

## Ordre du jour:

1 – Comptes Administratifs et Comptes de Gestion 2014 :

- Budget Principal
- Budget Assainissement
- Budget Lotissement La Coustète I

2 – Affectation des Résultats 2014 :

- Budget Principal
- Budget Assainissement

3 – Budgets Primitifs 2015 :

- Budget Principal
- Budget Assainissement
- Budget Lotissement La Coustète I

4 – Budget 2015 : Décision en matière de taux de Contributions Directes

5 – Syndicat Départemental d’Energie : Remplacement de 19 lanternes équipées de lampes à vapeur de mercure

6 – Fonds de Solidarité Logement 2015

7 – Questions Diverses

## Délibérations du conseil:

### Compte Administratif 2014 - Budget Principal ( DE 2015 005)

Monsieur Jean-Louis CAZAUBON, Maire, quitte la séance.

Monsieur Michel RULAND, élu Président de séance par l’assemblée, présente aux membres du Conseil Municipal le Compte de Gestion 2014 du Trésorier de la Commune ainsi que le Compte Administratif 2014 dressé par Monsieur le Maire, dont le rapprochement des chapitres, articles et résultats est concordant.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuvent les chapitres du Compte Administratif 2014 par 14 VOIX POUR comme suit :

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

		Prévu	Réalisé
<u>Dépenses :</u>	Chapitre 16	22.150,00	22.202,37
		Adopté par 14 VOIX POUR	
	Chapitre 20	10.465,00	9.001,19
		Adopté par 14 VOIX POUR	
	Chapitre 21	19.410,00	5.607,73
		Adopté par 14 VOIX POUR	

	Chapitre 23	1.831.646,00 Adopté par 14 VOIX POUR	1.648.645,85
	Chapitre 040	20.000,00 Adopté par 14 VOIX POUR	19.996,72
	Chapitre 001	444.540,00 Adopté par 14 VOIX POUR	444.539,66
<u>Recettes :</u>	Chapitre 10	39.000,00 Adopté par 14 VOIX POUR	45.306,57
	Chapitre 1068	501.350,00 Adopté par 14 VOIX POUR	501.349,66
	Chapitre 13	688.705,00 Adopté par 14 VOIX POUR	461.011,32
	Chapitre 16	958.000,00 Adopté par 14 VOIX POUR	958.000,00
	Chapitre 165	800,00 Adopté par 14 VOIX POUR	270,00
	Chapitre 27	24.235,00 Adopté par 14 VOIX POUR	0,00
	Chapitre 040	943,00 Adopté par 14 VOIX POUR	943,00
	Chapitre 021	135.178,00 Adopté par 14 VOIX POUR	

Chapitres dont le total en dépenses de 2.149.993,52 €uros et le total en recettes de 1.966.880,55 €uros laissent apparaître un déficit de clôture de 183.112,97 €uros.

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

		Prévu	Réalisé
<u>Dépenses :</u>	Chapitre 011	119.623,00 Adopté par 14 VOIX POUR	106.688,26
	Chapitre 012	139.820,00 Adopté par 14 VOIX POUR	133.249,91
	Chapitre 014	7.000,00 Adopté par 14 VOIX POUR	6.693,00
	Chapitre 65	107.120,00 Adopté par 14 VOIX POUR	50.893,20

	Chapitre 66	14.211,00 Adopté par 14 VOIX POUR	10.983,54
	Chapitre 67	100,00 Adopté par 14 VOIX POUR	
	Chapitre 023	135.178,00 Adopté par 14 VOIX POUR	
	Chapitre 042	943,00 Adopté par 14 VOIX POUR	943,00
<u>Recettes :</u>	Chapitre 013	700,00 Adopté par 14 VOIX POUR	421,10
	Chapitre 70	7.191,00 Adopté par 14 VOIX POUR	6.935,67
	Chapitre 73	138.429,00 Adopté par 14 VOIX POUR	138.245,86
	Chapitre 74	178.013,00 Adopté par 14 VOIX POUR	184.787,97
	Chapitre 75	130.000,00 Adopté par 14 VOIX POUR	87.453,75
	Chapitre 77	100,00 Adopté par 14 VOIX POUR	1.467,77
	Chapitre 042	20.000,00 Adopté par 14 VOIX POUR	19.996,72
	Chapitre 002	49.562,00 Adopté par 14 VOIX POUR	49.561.64

Chapitres dont le total en dépenses de 309.450,91 €uros et le total en recettes de 488.869,71 €uros laissent apparaître un excédent de clôture de 179.418,80 €uros.

### **Compte Administratif 2014 - Budget Assainissement ( DE 2015 006)**

Monsieur Jean-Louis CAZAUBON, Maire, quitte la séance.

Monsieur Michel RULAND, élu Président de séance par l'assemblée, présente aux membres du Conseil Municipal le Compte de Gestion 2014 du Trésorier de la Commune ainsi que le Compte Administratif 2014 dressé par Monsieur le Maire, dont le rapprochement des chapitres, articles et résultats est concordant.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuvent les chapitres du Compte Administratif 2014 par 14 VOIX POUR comme suit :

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

		Prévu	Réalisé
<u>Dépenses :</u>	Chapitre 16	12.850,00 Adopté par 14 VOIX POUR	12.827,88
	Chapitre 23	91.591,00 Adopté par 14 VOIX POUR	53.186,80
	Chapitre 040	13.605,00 Adopté par 14 VOIX POUR	13.605,00
	Chapitre 001	67.401,00 Adopté par 14 VOIX POUR	67.401,30
<u>Recettes :</u>	Chapitre 10	6.300,00 Adopté par 14 VOIX POUR	2.669,71
	Chapitre 16	127.000,00 Adopté par 14 VOIX POUR	127.000,00
	Chapitre 040	36.365,00 Adopté par 14 VOIX POUR	36.365,00

Chapitres dont le total en dépenses de 147.020,98 €uros et le total en recettes de 166.034,71 €uros laissent apparaître un excédent de clôture de 19.013,73 €uros.

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

		Prévu	Réalisé
<u>Dépenses :</u>	Chapitre 011	40.858,00 Adopté par 14 VOIX POUR	37.044,48
	Chapitre 65	1.500,00 Adopté par 14 VOIX POUR	0,00
	Chapitre 66	14.692,00 Adopté par 14 VOIX POUR	14.277,79
	Chapitre 042	36.365,00 Adopté par 14 VOIX POUR	36.365,00
<u>Recettes :</u>	Chapitre 70	65.204,00 Adopté par 14 VOIX POUR	57.322,49
	Chapitre 042	13.605,00 Adopté par 14 VOIX POUR	13.605,00
	Chapitre 002	34.388,00 Adopté par 14 VOIX POUR	34.388,27

Chapitres dont le total en dépenses de 87.687,20 €uros et le total en recettes de 105.315,76 €uros laissent apparaître un excédent de clôture de 17.628,49 €uros.

### **Compte Administratif 2014 - Budget Lotissement ( DE 2015 007)**

Monsieur Jean-Louis CAZAUBON, Maire, quitte la séance.

Monsieur Michel RULAND, élu Président de séance par l'assemblée, présente aux membres du Conseil Municipal le Compte de Gestion 2014 du Trésorier de la Commune ainsi que le Compte Administratif 2014 dressé par Monsieur le Maire, dont le rapprochement des chapitres, articles et résultats est concordant.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuvent les chapitres du Compte Administratif 2014 par 14 VOIX POUR comme suit :

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

		Prévu	Réalisé
<u>Dépenses :</u>	Chapitre 16	24.235,00	0,00
		Adopté par 14 VOIX POUR	
<u>Recettes :</u>	Chapitre 040	24.235,00	0,00
		Adopté par 14 VOIX POUR	

Chapitres dont le total en dépenses 0,00 et le total en recettes de 0,00 €uros.

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

		Prévu	Réalisé
<u>Dépenses :</u>	Chapitre 011	4.118,00	0,00
		Adopté par 14 VOIX POUR	
	Chapitre 65	36.000,00	0,00
		Adopté par 14 VOIX POUR	
	Chapitre 042	24.235,00	0,00
		Adopté par 14 VOIX POUR	
<u>Recettes :</u>	Chapitre 70	64.353,00	0,00
		Adopté par 14 VOIX POUR	

Chapitres dont le total en dépenses est de 0,00 €uros et le total en recettes de 0,00 €uros.

### **Compte de Gestion 2014 - Budget Principal ( DE 2015 008)**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les

bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2014 au 31 Décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

### **Compte de Gestion 2014 - Budget Assainissement ( DE 2015 009)**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2014 au 31 Décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

## **Compte de Gestion 2014 - Budget Lotissement La Coustète I ( DE 2015 010)**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2014 au 31 Décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

### **Affectation des résultats 2014 - Budget Principal ( DE 2015 011)**

Après constatation et approbation des résultats de l'exercice 2014 par l'assemblée municipale, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement, soit la somme de 179.419,57 €uros ainsi qu'il suit :

Besoin de financement de la section d'investissement :

Résultat de clôture (Investissement)	- 183.112,97
- Restes à réaliser en dépenses	- 83.243,00
+ Restes à réaliser en recettes	+ 218.642,00
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>- 47.713,97</b>

**INVESTISSEMENT : Art - 1068 "Excédents fonctionnement capitalisés" : 47.713,97 €uros**

**FONCTIONNEMENT : Art - 002 "Excédent antérieur reporté" : 131.705,60 €uros**

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2014, soit la somme de 179.419,57 €uros comme indiqué ci-dessus.

### **Affectation des Résultats 2014 - Budget Assainissement ( DE 2015 012)**

Après constatation et approbation des résultats de l'exercice 2014 par l'assemblée municipale, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement, soit la somme de 17.628,49 €uros ainsi qu'il suit :

Besoin de financement de la section d'investissement :

Résultat de clôture (Investissement)	19.013,73
- Restes à réaliser en dépenses	- 12.767,00
+ Restes à réaliser en recettes	+ 0,00
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b><u>0,00</u></b>

**FONCTIONNEMENT : Art - 002 "Excédent antérieur reporté" : 17.628,49 Euros**

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2014, soit la somme de 17.628,49 Euros comme indiqué ci-dessus.

**Budget Primitif 2015 - Budget Principal ( DE 2015 013)**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter par chapitre le budget primitif 2015 comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DÉPENSES :**

Chap.011 - CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL Adopté à l'unanimité	127.690,00 Euros
Chap.012 - CHARGES DE PERSONNEL Adopté à l'unanimité	141.520,00 Euros
Chap.014 – ATTENUATION DE PRODUITS Adopté à l'unanimité	10.050,00 Euros
Chap. 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE Adopté à l'unanimité	117.772,00 Euros
Chap. 66 - CHARGES FINANCIÈRES Adopté à l'unanimité	31.100,00 Euros
Chap.67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES Adopté à l'unanimité	100,00 Euros
Chap.023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT Adopté à l'unanimité	115.648,00 Euros
Chap.042 - OPE. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS Adopté à l'unanimité	943,00 Euros

**RECETTES :**

Chap. 013 – ATTENUATIONS DE CHARGES Adopté à l'unanimité	1.200,00 Euros
Chap. 70 - PRODUITS DES SERVICES Adopté à l'unanimité	5.211,00 Euros
Chap. 73 - IMPÔTS ET TAXES Adopté à l'unanimité	139.839,00 Euros



Chap. 74 - DOT, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS Adopté à l'unanimité	124.767,00 €uros
Chap. 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE Adopté à l'unanimité	132.000,00 €uros
Chap.77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS Adopté à l'unanimité	100,00 €uros
Chap.002 - RESULTAT REPORTE Adopté à l'unanimité	131.706,00 €uros
Chap.042 – OPE. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS Adopté à l'unanimité	10.000,00 €uros

Dépenses et Recettes de Fonctionnement s'équilibrent à la somme de 544.823,00 €uros

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### DÉPENSES :

Chap. 16 - REMBOURSEMENTS EMPRUNTS ET DETTES Adopté à l'unanimité	312.600,00 €uros
Chap. 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES Adopté à l'unanimité	56.000,00 €uros
Chap. 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS Adopté à l'unanimité	34.526,00 €uros
Chap.040 – OPE. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS Adopté à l'unanimité	10.000,00 €uros
Chap.001 - SOLDE D'EXECUTION REPORTE Adopté à l'unanimité	183.113,00 €uros

#### RECETTES :

Chap. 10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES Adopté à l'unanimité	248.000,00 €uros
Chap. 13 – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT Adopté à l'unanimité	23.500,00 €uros
Chap.165 – DEPOTS ET CAUTIONNEMENT RECUS Adopté à l'unanimité	800,00 €uros
Chap.27 – AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES Adopté à l'unanimité	24.235,00 €uros
Chap.021 - VIRT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT Adopté à l'unanimité	115.648,00 €uros

Chap.040 - OPE. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS 943,00 €uros  
Adopté à l'unanimité

Compte tenu d'une part de la reprise en Dépenses d'investissement des restes à réaliser de l'année N-1, soit 83.243,00 €uros et d'autre part en Recettes d'investissement des restes à réaliser de l'année N-1 soit 218.642,00 €uros ainsi que de l'affectation au compte 1068 pour un montant de 47.714,00 €uros :

Dépenses et Recettes d'Investissement s'équilibrent à la somme de 679.482,00 €uros.

### **Budget Primitif 2015 - Budget Assainissement ( DE 2015 014)**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter par chapitre le budget primitif 2015 du service assainissement comme suit :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

##### **DÉPENSES :**

Chap.011 - CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL 42.328,00 €uros  
Adopté à l'unanimité

Chap.65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE 1.000,00 €uros  
Adopté à l'unanimité

Chap. 66 – CHARGES FINANCIÈRES 13.979,00 €uros  
Adopté à l'unanimité

Chap.023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT 8.000,00 €uros  
Adopté à l'unanimité

Chap.042 – OPE. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS 37.526,00 €uros  
Adopté à l'unanimité

##### **RECETTES :**

Chap. 70 - PRODUITS DES SERVICES 62.600,00 €uros  
Adopté à l'unanimité

Chap.74 – SUBVENTIONS D'EXPLOITATION 9.000,00 €uros  
Adopté à l'unanimité

Chap.002 - RESULTAT REPORTE 17.628,00 €uros  
Adopté à l'unanimité

Chap.042 – OPE. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS 13.605,00 €uros  
Adopté à l'unanimité

Dépenses et Recettes de Fonctionnement s'équilibrent à la somme de 102.833,00 €uros

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DÉPENSES :

Chap. 16 - REMBOURSEMENTS EMPRUNTS ET DETTES Adopté à l'unanimité	14.425,00 €uros
Chap. 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS Adopté à l'unanimité	32.043,00 €uros
Chap.040 – OPE. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS Adopté à l'unanimité	13.605,00 €uros

### RECETTES :

Chap. 10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES Adopté à l'unanimité	8.300,00 €uros
Chap.021 - VIRT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT Adopté à l'unanimité	8.000,00 €uros
Chap.040 – OPE. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS Adopté à l'unanimité	37.526,00 €uros
Chap.001 - SOLDE D'EXECUTION REPORTE Adopté à l'unanimité	19.014,00 €uros

Compte tenu d'une part de la reprise en Dépenses d'investissement des restes à réaliser de l'année N-1, soit 12.767,00 €uros :

Dépenses et Recettes d'Investissement s'équilibrent à la somme de 72.840,00 €uros

### **Budget Primitif 2015 - Budget Lotissement La Coustète I ( DE 2015 015)**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter par chapitre le budget primitif 2015 du Lotissement La Coustète I comme suit :

## SECTION D'EXPLOITATION

### DÉPENSES :

Chap.011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL Adopté à l'unanimité	4.118,00 €uros
Chap.65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE Adopté à l'unanimité	36.000,00 €uros
Chap.042 – OPE. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS Adopté à l'unanimité	24.235,00 €uros

**RECETTES :**

Chap.70 – PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES 64.353,00 €uros  
Adopté à l'unanimité

Dépenses et Recettes de Fonctionnement s'équilibrent à la somme de 64.353,00 €uros.

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DÉPENSES :**

Chap. 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES 24.235,00 €uros  
Adopté à l'unanimité

**RECETTES :**

Chap.040 – OPE. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION 24.235,00 €uros  
Adopté à l'unanimité

Dépenses et Recettes d'Investissement s'équilibrent à la somme de 24.235,00 €uros.

**Budget 2015 : Décision en matière de taux des Contributions Directes (DE 2015 016)**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire pour le budget de l'exercice 2015 les taux de contributions directes de l'année précédente à savoir :

Taxe d'habitation : 8,69

Taxe foncière (bâti) : 4,98

Taxe foncière (non bâti) : 60,04

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

1°) – approuve la proposition de Monsieur le Maire

2°) – décide de reconduire pour le budget de l'exercice 2015 les taux de contributions directes de l'année précédente comme indiqué ci-dessus.

**Syndicat Départemental d'Energie : Remplacement de 19 Lanternes équipées de lampes à vapeur de mercure ( DE 2015 017)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a été retenue pour l'année 2015 sur le programme «ECLAIRAGE PUBLIC», arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées.

Le montant de la dépense est évalué à : **9.120,00 €**

<u>RÉCUPÉRATION TVA</u>	<b>1.520.00 €</b>
<u>PARTICIPATION DE LA COMMUNE</u>	<b>3.800.00 €</b>
<u>PARTICIPATION SDE</u>	<b>3.800.00 €</b>

**TOTAL** **9.120,00 €**

La part communale est mobilisée sur un emprunt réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées, amortissable sur une durée pouvant aller de 10 à 15 ans et aux taux en vigueur au moment de la réalisation de l'emprunt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**1°) - APPROUVE** le projet qui lui a été soumis et dont la dépense est évaluée à **9.120,00 Euros**,

**2°) - S'ENGAGE** à garantir la somme de **3.800,00 €** sur un emprunt à réaliser par le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées, dont la première annuité sera inscrite sur le budget communal,

**3°) - S'ENGAGE** à mettre en recouvrement tant que de besoin les ressources nécessaires pour assurer la participation de la commune au remboursement de l'annuité mise à sa charge.

**4°) - PRECISE** que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la Municipalité.

### **Fonds de Solidarité Logement 2015 ( DE 2015 018)**

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2005 le Conseil Général des Hautes-Pyrénées s'est vu transférer la responsabilité du Fonds de Solidarité Logement qui permet de venir en aides aux personnes en difficulté pour accéder ou se maintenir dans un logement. Il leur accorde des aides financières lorsqu'elles se trouvent dans l'impossibilité d'assumer le paiement des loyers, des charges et des frais d'assurance locative ainsi que le paiement des charges liées à la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques.

Cette loi prévoit la participation des communes au financement du Fonds de Solidarité Logement. Le montant de celle-ci est fixée à 0,50 € par habitant ce qui correspond à une contribution de 399 € pour l'année 2015.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la Commune de Poueyferré devienne partenaire contributeur du Fonds de Solidarité Logement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

1°) – adopte le rapport présenté,

2°) – approuve la proposition de Monsieur le Maire,

3°) – décide que la Commune de Poueyferré contribue au Fonds de Solidarité Logement géré par le Conseil Général des Hautes-Pyrénées à hauteur de 399 € pour l'année 2015,

4°) – autorise Monsieur le Maire à signer avec le Conseil Général des Hautes-Pyrénées tout document découlant de la présente délibération.